



DISTRICT HAUTE-GARONNE  
de FOOTBALL

District Football Haute-Garonne



**CRGE** OCCITANIE

Pyrénées Méditerranée

*Promouvoir l'emploi, mutualiser les compétences.*

Centre de Ressources  
des Groupements d'Employeurs d'Occitanie

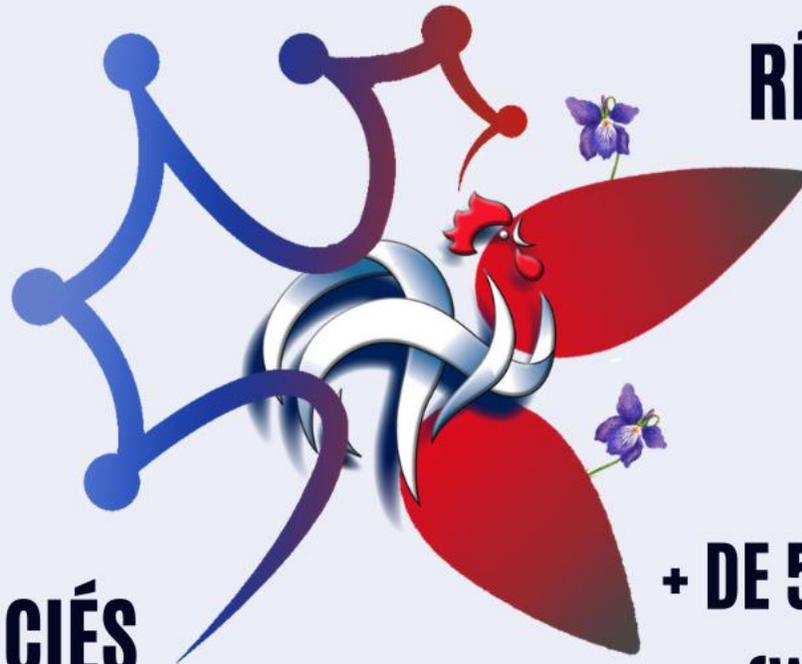
# Présentation du projet d'étude de faisabilité pour la création d'emplois mutualisés en Groupement d'Employeurs



# DISTRICT HAUTE-GARONNE DE FOOTBALL

**ENVIRON 200 CLUBS  
AFFILIÉS**

**+ 41 000 LICENCIÉS**



**100 SERVICES CIVIQUES  
RÉPARTIS DANS LES CLUBS DE  
LA HAUTE-GARONNE**

**+ DE 50 CONTRATS D'APPRENTISSAGE  
(WIN SPORT SCHOOL, IR2F, ...)**

# LES FREINS RESSENTIS À L'EMBAUCHE

1



**COÛT DE L'EMPLOI**

2



**CHARGE ADMINISTRATIVE  
(RH & FICHES DE PAIE)**

3



**LA FONCTION EMPLOYEUR**



**PARTAGE DE L'EMPLOI**

4



# FINANCEMENTS D'EMPLOI

Quels sont les dispositifs existants ?



1. FAFA Emploi
2. ANS Sport Emploi
3. FAFA Formation
4. Micro dispositifs existants





# LA SOLUTION DU DISTRICT

Que faire ?

**CRGE** OCCITANIE



*Pyrénées Méditerranée*

*Promouvoir l'emploi, mutualiser les compétences.*

**Projet Groupement d'Employeurs CRGE de  
la Région Occitanie**





## Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs De la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée



# Présentation du CRGE Occitanie

Une **structure paritaire** présente sur la Région depuis 2008, dont la seule mission est la création d'emplois



Inscrite au **CPER**  
(Contrat Plan Etat-Région)



Le **CRGE Occitanie** dénombre



## Le Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs :

- Communication et actions partenariales
  - Etudes pour développer l'emploi
  - Formations des dirigeants
  - Accompagnements stratégiques
  - Professionnalisation de GE
- Observatoire de l'emploi en GE en Région

→ Création d'emplois durables et de qualité

L'interlocuteur unique  
de l'Etat et la Région  
pour les GE.



# QU'EST-CE QU'UN GE ?

**Une association Loi 1901**

Regroupe différentes structures qui partagent leurs besoins en compétences

## Son objet :

Mettre à disposition des salariés au profit de ses membres (**VOUS**).

## Ses objectifs :

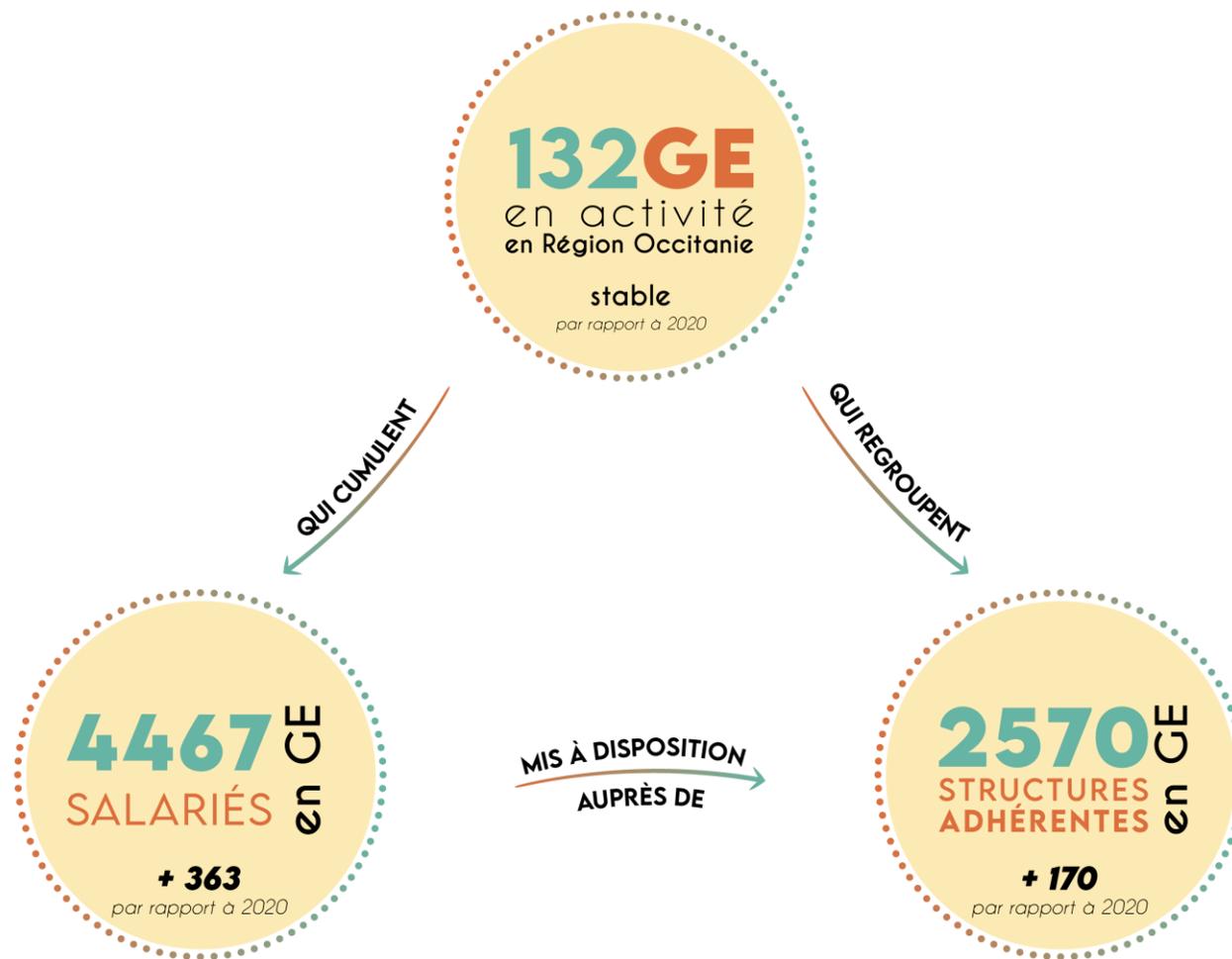
Vous permettre d'accéder à de nouvelles compétences,  
Pérenniser les compétences présente au sein de vos structures.



*Pyrénées Méditerranée*

*Promouvoir l'emploi, mutualiser les compétences.*

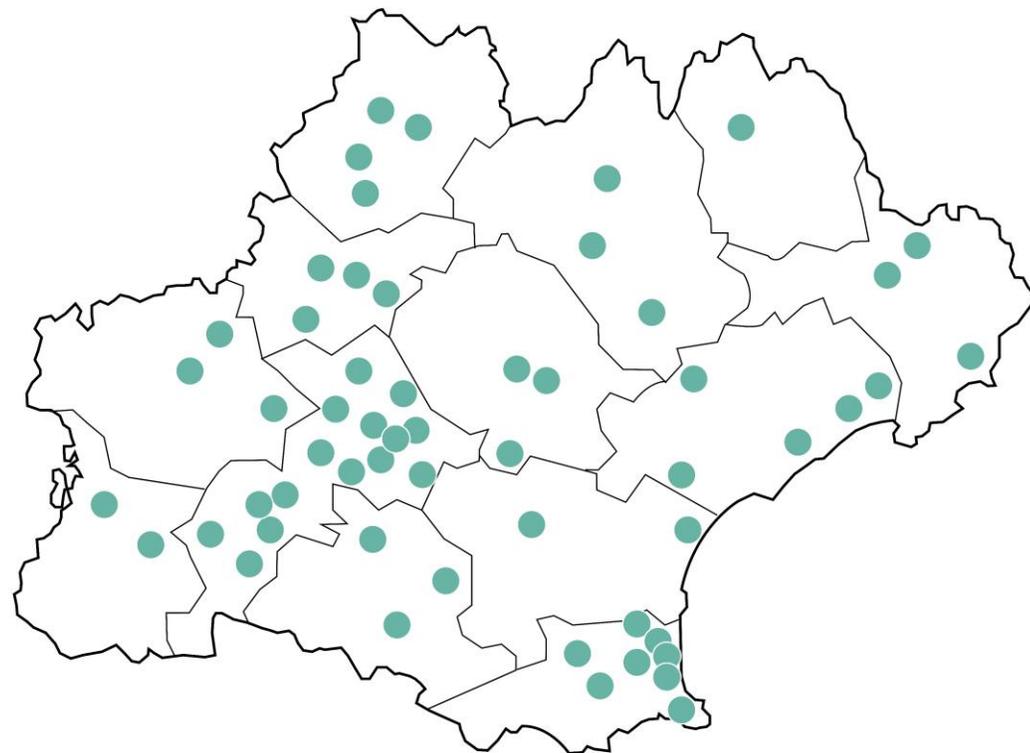
# Point Observatoire 2022



## Les 62 GE associatifs de la région emploi en 2021 :

805  
salariés

1025  
adhérents  
utilisateurs



## Nos missions

1

### **PROMOUVOIR les Groupements d'employeurs (GE) en région Occitanie**

*Forums / Réunions de sensibilisation / Communication*

2

### **ACCOMPAGNER les GE :**

*Accompagner les porteurs de projets / Sécuriser les démarrages et les développements des GE*

3

### **PROFESSIONNALISER :**

*Centre de formation et de ressources sur les aspects propres aux GE / Charte qualité de l'emploi en GE / Animation du réseau des GE en Région « le Club des GE »*

4

### **VEILLE ET PROSPECTIVE :**

*Études sur l'emploi en GE / Veille territoriale / Outil réseau*

# Votre association est-elle concernée ?

## DANS QUELS CAS FAIRE APPEL À UN GE ?



Vous souhaitez **embaucher pour quelques heures** dans la semaine, le mois ou l'année ?



Vous **recherchez chaque année à la même période** des salariés en CDD ?



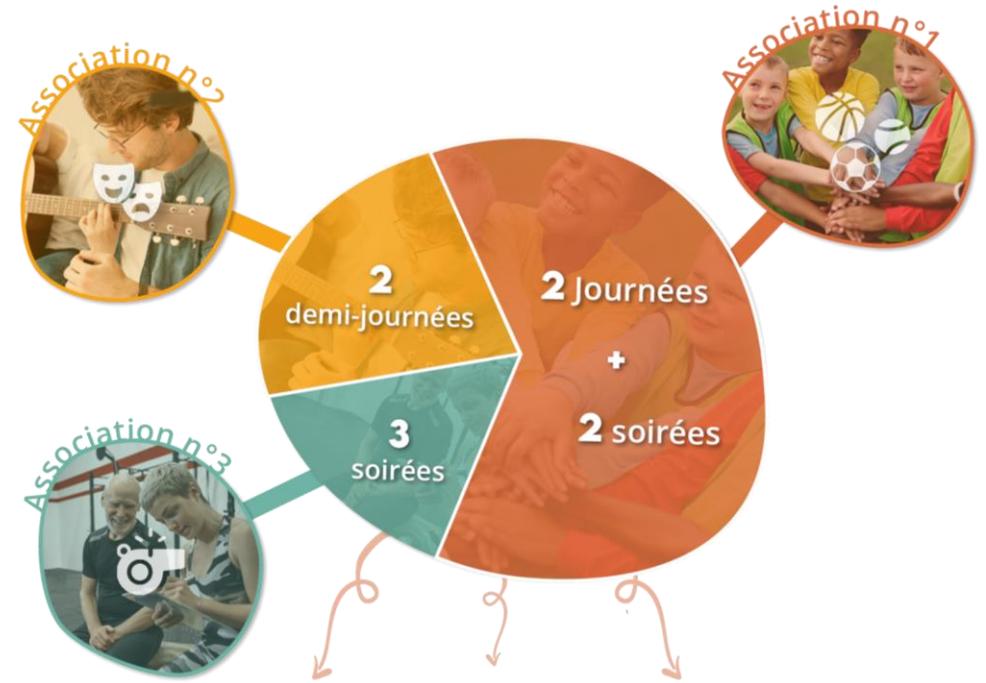
Vous voulez bénéficier de compétences mais vous **ne pouvez pas seul et à temps plein** ?



Vous souhaitez **pérenniser et assurer la stabilité de vos salariés** les plus précaires ?

# Comment ça marche ?

Exemple de la semaine type  
d'un chargé de développement  
partagé entre trois associations



## LE SALARIÉ



A un seul employeur = le Groupement d'Employeurs



A un seul contrat de travail = CDI



A trois lieux de travail = les associations adhérentes au GE



Travaille 5 j / semaine



Travaille à temps plein

# Le Groupement d'employeurs

## Une solution pour vos emplois

Répondre à vos besoins en recrutement à temps partiel

Simplifier vos démarches administratives liées à l'emploi

Offrir une expérience diversifiée  
au salarié et un accès à la formation

Répondre à vos besoins en recrutement  
sur certaines périodes de l'année

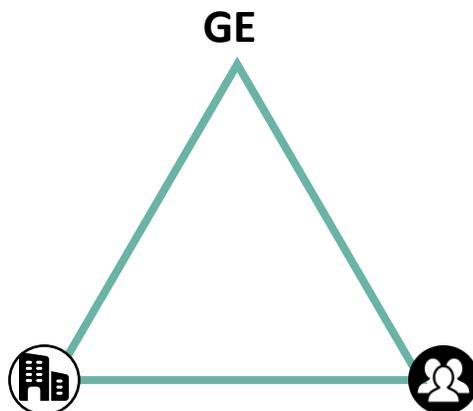
Développer l'activité de votre association  
à la hauteur de vos moyens

Soulager le bénévolat en professionnalisant certaines  
activités de votre association

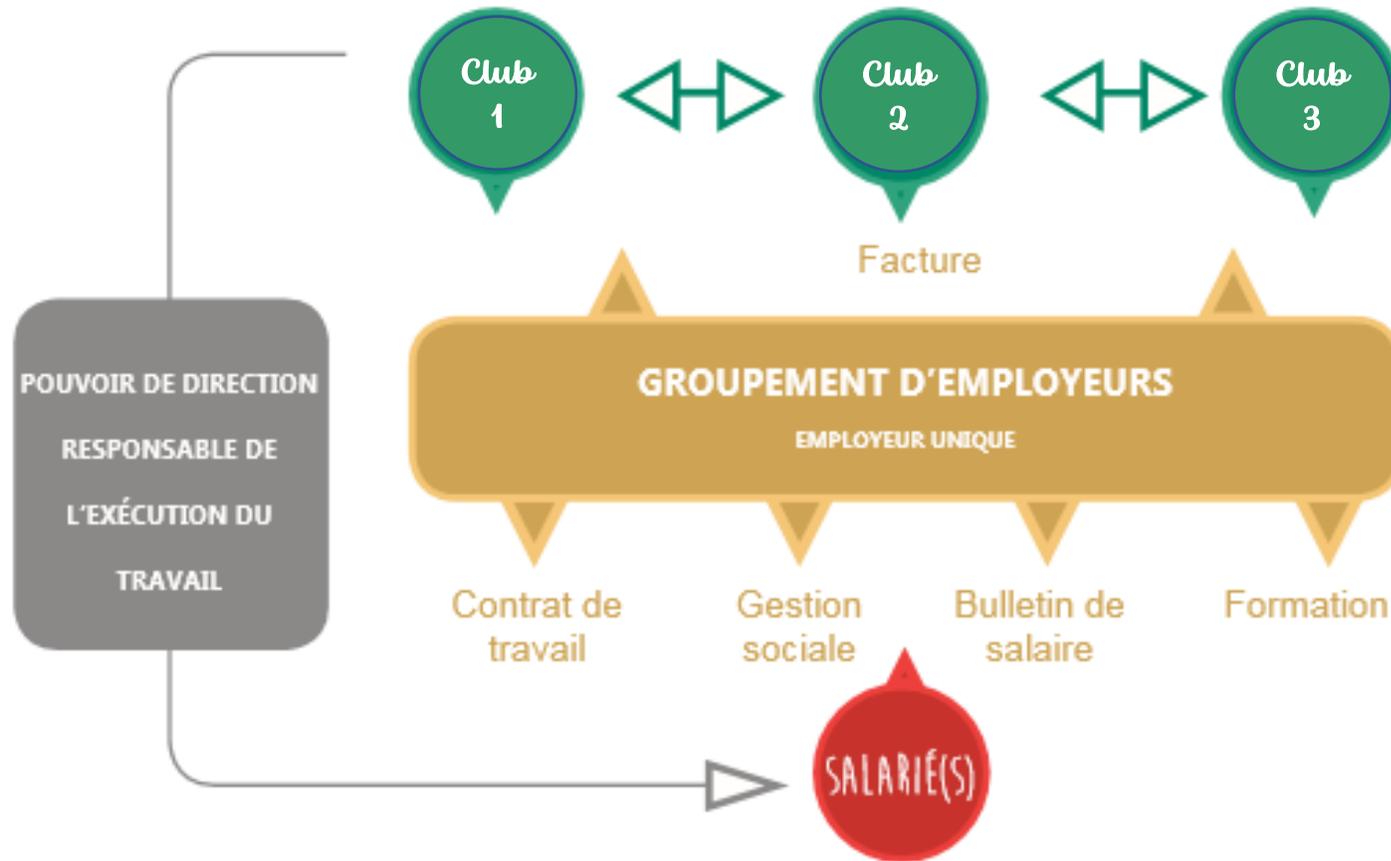
- Association Loi 1901
- Regroupe **différentes structures** qui partagent leurs besoins en compétences
- Depuis **2011** (**Loi Cherpion**), même les collectivités peuvent adhérer à un GE

## QU'EST-CE QU'UN GE ?

- Permet à des **salariés de meilleures conditions d'emplois**
- **Répond à des logiques de :**
  - Territoires
  - Complémentarité d'activité (approche multisectorielle)
  - Flexibilité et Sécurité



# COMMENT FONCTIONNE LE GE ?

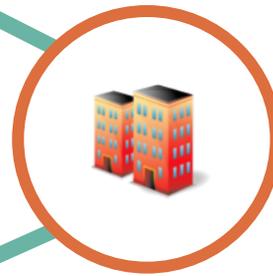


# Les avantages pour les clubs

## Bénéficiez d'une main d'œuvre :

- **Adaptée à vos besoins**
- (faible nombre d'heures, saisonnalité, ...)
- **fidélisée,**
- directement **opérationnelle,**
- et connaissant vos méthodes de travail.

Vous intégrez un **réseau de clubs** impliquées dans le développement économique de votre territoire.



## Vous évitez :

- **le renouvellement d'embauche** pour un même poste,
- **la formation** de nouveaux salariés chaque année,
- et les **risques de contentieux.**
- Vous ne gérez pas le contrat.
- Vous **ne payez qu'une facture** avec, *salaire chargé + frais de gestion, sans marge.*

# Les avantages pour le salarié

## Sécurité



Vous permettez aux salariés d'accéder à **de meilleures conditions d'emploi :**

Les salariés embauchés par le GE signent un **contrat unique en CDI** leur facilitant l'accès aux crédits, logements, ...

Vous **développez les compétences** des salariés par la diversité des expériences au sein de plusieurs clubs ou associations.

Vous **rendez attractif le travail des salariés** en leur évitant la routine.

# Groupement d'Employeurs: partages des rôles

## Ce que font les utilisateurs :

- **Choisir les missions** du/de la salarié(e) mis(e) à disposition par le GE dans sa structure
- **Choisir le volume horaire annuel** en fonction des besoins et des moyens financiers et humains de l'utilisateur
- **Suivre l'exécution du travail**
- Remplir les **fiches de présence** hebdomadaires ou mensuelles
- Régler la **facture** au GE



Pyrénées Méditerranée

Promouvoir l'emploi, mutualiser les compétences.



# Groupement d'Employeurs: partages des rôles

## Ce que font ensemble GE et Utilisateurs :

- **Choisir le/la salariée**
  - Mise en place d'un dispositif de recrutement
- **Répartir le temps de travail du/de la salarié(e)**
  - Un planning hebdomadaire, mensuel ou annuel établi par le GE en concertation avec les utilisateurs
- **Evaluation régulière de la relation utilisateurs/ salarié**
- **Suivre et faire évoluer le fonctionnement du GE**
  - (participation aux AG, évolution du modèle économique, élection des dirigeants, ...)

# Groupement d'Employeurs: partages des rôles

## Ce que fait le GE :

- Etablit le **contrat de travail**
  - Etablit les **bulletins de paie**
  - Assure les **déclarations sociales**
  - Verse le **salaire**
  - **Gère les ressources**
- Contributions des utilisateurs, subventions...



# Comment faire appel à un ge ?

- 1 Vous **exposez votre besoin** en emploi au GE
- 2 Votre structure **adhère au GE**
- 3 Le GE vous **propose des candidats** puis **recrute** en fonction de vos besoins
- 4 Vous **intégrez le salarié** au sein de votre association
- 5 Vous recevez chaque mois une **facture** *correspondant au temps de travail du salarié*

# Suite de l'étude....

## Lancement d'une enquête auprès des clubs